

Le principe général est l'accueil de tous les élèves, à tous les niveaux, et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le nouveau protocole repose sur les principes suivants :

- Le rôle des parents
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- La gestion des cas suspects

1) Rôle des parents :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à :

- ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à **prendre la température de leur enfant** avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (38°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.
- **jouer un rôle actif dans la sensibilisation des gestes barrières auprès de leur(s) enfant(s).**
- **déposer leur(s) enfant(s) et repartir sans tarder** devant l'école. Tout attroupement à l'arrivée et à la sortie est à éviter. **La règle de distanciation physique**, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.
- **respecter les horaires et les distances de sécurité en arrivant et en repartant de l'école.**

Nous demandons aux parents d'éviter, dans la mesure du possible, de rentrer dans l'enceinte de l'école. Pour ceux qui souhaitent accompagner leur(s) enfant(s) notamment en maternelle, et aussi pour ceux qui viennent chercher leur(s) enfant(s) à la garderie le soir, **le port du masque, la désinfection des mains avec du gel hydroalcoolique, le respect d'une distanciation physique d'au moins un mètre sont obligatoires.**

2) L'application des gestes barrières :

La règle de distanciation physique pour les élèves :

- En maternelle, la distanciation physique ne s'impose pas entre les élèves de la classe que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloir, réfectoire...) ou dans les espaces extérieurs.
- **En élémentaire, la distanciation physique doit s'appliquer lorsqu'elle est matériellement possible dans les espaces clos. Cette règle ne pourra pas s'appliquer dans nos espaces intérieurs, l'accueil de tous les élèves étant la priorité.** Elle n'est pas obligatoire à l'extérieur, ni lors d'activités sportives.
- Elle doit être maintenue dans tous les cas entre les élèves de classes différentes.

Le lavage des mains sera réalisé, à minima :

- A l'arrivée ;
- Avant et après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- **Dès l'arrivée au domicile**

Il se fera avec du savon et de l'eau avec un séchage avec une serviette en papier jetable.

Le port du masque anti-projection

Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque « grand public » est obligatoire dès le CP, dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Pour les élèves en école maternelle le port du masque est à proscrire.

Pour les personnels (enseignants, atsem...), le port du masque est obligatoire tant les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

La ventilation des classes et autres locaux sera systématique et durera au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les deux heures.

3) La limitation du brassage des élèves :

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves est requise.

Les croisements entre élèves de groupes différents doivent être limités au maximum.

Par conséquent :

- La circulation des élèves dans le bâtiment sera limitée, organisée et encadrée.
- Les récréations restent échelonnées.
- En ce qui concerne la restauration scolaire, les groupes classes ne seront pas mélangés (c'est ce qui a été mis en place depuis le mois de mai)
- Départ et arrivée des élèves :

• **A partir de 8h45**, les élèves seront accueillis directement dans leur classe : rue du Barry pour les élèves du CP au CM2 et côté portail blanc pour les maternelles. **Pour les enfants qui arrivent avec le ramassage scolaire**, un adulte les accueillera rue du Faubourg comme d'habitude.

• Pour des raisons matérielles et humaines, les modalités de sortie à 12h00 et à 16h30 ne changent pas.

• La garderie du matin et celle du soir seront ouvertes. Afin de respecter la limitation du brassage, nous vous demandons de déposer vos enfants le plus tard possible et de venir les récupérer le plus tôt possible. Si trop d'enfants venaient à être présents sur ces temps de garderie, nous serions dans l'obligation de mettre en place des horaires d'accueil et de sortie beaucoup plus stricts.

4) Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des sols, tables et chaises se feront une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage, le soir après la classe.

Les poignées de portes, robinets seront désinfectés tous les jours.

Le nettoyage et la désinfection des sanitaires se feront plusieurs fois par jour.

Le réfectoire cantine sera nettoyé et désinfecté (tables, bancs, chaises) après le service.

L'accès aux jeux et espaces collectifs extérieurs est autorisé. Un nettoyage quotidien sera assuré. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe (ballons, livres, jouets, jeux, crayons...) est permise à l'intérieur des locaux. Les objets seront alors soit désinfectés soit isolés pendant 24 heures.

5) Gestion d'un cas suspect

Si un cas suspect se déclare parmi les élèves, on devra procéder à l'isolement immédiat de l'élève avec masque dans une pièce dédiée. Ensuite, on devra prendre sa température, contacter ses parents afin qu'ils viennent le chercher, puis le personnel de santé de l'Education nationale pour identifier les personnes ayant interagi avec l'enfant jusque dans les 48h précédant l'apparition des symptômes.

6) Informations complémentaires

- Pour boire, les élèves n'auront plus leur gobelet. Leur fournir une gourde nominative (ou une bouteille d'eau jetable chaque jour).
- Pour les anniversaires, seuls des gâteaux achetés et emballés sont autorisés (bonbons individuels pliés). Les boissons sont à proscrire.
- En maternelle, les doudous et les sucettes sont autorisés (à mettre dans une poche congélation nominative).
- Si un enfant ne sait pas faire ses lacets : des chaussures à scratchs sont conseillées.
- En maternelle, les enfants devront porter des vêtements de telle manière qu'ils puissent être autonomes.
- Numéros de téléphones utiles pour obtenir des renseignements :
 - Numéro vert : 0 800 130 000
 - Médecin scolaire de l'Education Nationale : 05 65 60 15 42

Ce règlement pourra être modifié à tout moment en fonction des directives gouvernementales.

.....
Mme, Mr..... atteste avoir pris connaissance des conditions d'accueil de leur(s) enfant(s) à l'école Bon Pasteur, à partir du 2 novembre 2020.

Date : le/...../.....

Signature